

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-08-2017.

Étaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Elodie COUTAND, Séverine BOURGET, Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY, Patrice BAERT et Jérôme QUINT.

Perrine OIRY et Carole ROCHETEAU étaient absentes et excusées.

André BEAUGENDRE a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 04-07-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Rajout d'un point à l'ordre du jour : virements de crédit.

Présence de madame Nadia RABREAU : conseillère départementale

1. Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière

Le bureau de l'association foncière est composé de 6 membres désignés par la chambre d'agriculture et de 6 membres désignés par le conseil municipal qui sont :

- Hugues Proux
- Christophe Fétiveau
- Claude Morandea
- Eric Robin
- Emmanuel Valot
- Bernard Pellé

2. Avis sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement concernant la demande du GAEC les Encloses à Saint Paul Mont Penit

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande portant sur l'augmentation des effectifs de l'élevage de vaches laitières passant de 149 à 195 avec agrandissement de la stabulation et construction d'un nouveau bâtiment accolé à la stabulation au lieu-dit « La Grande Ymonière » à Saint Paul Mont Penit.

3. Modification de la délibération du 14-02-2017 concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Cette délibération qui instaure le RIFSEEP sur la base de la seule I.F.S.E. (Indemnité liée aux fonctions de sujétions et d'Expertise) sans tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent (C.I.A. : Complément Individuel Annuel) est illégale (circulaire préfectorale du 11-05-2017). Cette circulaire fait obligation aux collectivités de déterminer le plafond applicable au C.I.A. Reste à monsieur le maire de donner ou pas le C.I.A. par arrêté individuel. Voici le tableau récapitulatif voté à l'unanimité par le conseil municipal qui rajoute une mention au groupe 2 d'adjoint technique territorial pour la garderie.

Filière administrative : catégorie B : rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Secrétaire de mairie	19 860 €	1 457	2 380
Groupe 2	Agent d'accueil et mission spécifique liée à la petite enfance	18 200 €	1 335	2 185
Groupe 3	Agent d'accueil	16 645 €	1 221	1 995

Catégorie C : Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Agent d'accueil et mission spécifique liée à la petite enfance	12 600 €	945	1 260
Groupe 2	Agent d'accueil	12 000 €	900	1 200

Filière technique : catégorie C : adjoints techniques territoriaux

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable cantine et garderie	12 600 €	945	1 260
Groupe 2	Agent technique polyvalent Agent d'entretien des locaux et aide cantine Agent pour la garderie	12 000 €	900	1 200

4. Autorisation de signature du marché voirie 2017

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le marché pour les travaux voirie 2017 avec l'entreprise SEDEP d'Aizenay pour un montant de 141 004.80 € T.T.C.

5. Validation du contrat territoire 2017-2020 à intervenir entre le département, la C.C.V.B. et ses communes membres

Le Conseil municipal :

Considérant le contenu du diagnostic territorial présenté par le Département,

Considérant la stratégie territoriale du territoire Vie et Boulogne mise en œuvre afin de répondre aux enjeux qu'il soulève,

Considérant que les projets structurants du territoire ont été définis en ciblant les équipements culturels et les équipements sportifs destinés aux élèves des collèges et lycées du territoire,

Considérant que la part de ces projets structurants représente au minimum 70% de l'enveloppe globale allouée au territoire par le Département,

Considérant les modalités de mise en œuvre de la convention du Contrat de territoire avec le Département détaillées,

Considérant la décomposition des 31 projets représentant un montant global prévisionnel de travaux de 21 489 043€ pour lesquels les crédits départementaux participent pour un montant global de 3 552 320€ :

► REPARTITION DE L'ENVELOPPE DU DEPARTEMENT

REPARTITION DE L'ENVELOPPE	AIDES DU DEPARTEMENT	TAUX
Enveloppe globale du territoire	3 552 320 €	
Projets structurants	2 700 000 €	76%
Opérations en fonctionnement	0 €	0,0%
Projets communaux d'intérêt local	852 000 €	23,99%
Part non affectée	320 €	0,01%

propose le projet éligible de construction d'une salle polyvalente pour un montant total de 1 200 000 € de travaux et un montant de subvention alloué de 148 000 € pour le département et de 84 000 € pour la région.

6. Approbation sur la modification des statuts de la communauté de communes

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes comme suit :

→ **Des nouvelles compétences pour la communauté de communes :**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » permettant la gestion intercommunale des piscines du territoire
- L'enseignement musical aux élèves des écoles élémentaires et soutien aux associations d'enseignement musical (au titre de la compétence actions culturelles)

→ **L'extension des compétences communautaires suivantes sur l'ensemble du territoire :**

- Le transport à la demande (par délégation) ;
- La gestion des bâtiments Espace Saint Jacques de Palluau, Gendarmerie de Palluau et Foyer Soleil d'Apremont ;
- Création et gestion de maisons de services au public

→ **La restitution des compétences suivantes aux communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes du Pays de Palluau:**

- Coordination des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3/10 ans
- Création, gestion, animation et développement des accueils de loisirs sans hébergement ou accueil jeunes pour les 10/17 ans

→ **La restitution de la compétence « Itinéraire cyclable départemental » aux communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

7. Répartition du F.P.I.C. 2017 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la répartition « dérogatoire libre » du F.P.I.C. avec pour critères les mêmes que la dotation de solidarité communautaire. Il revient à la commune la somme de 32 807 € sur un montant de 1 157 119 € à partager entre les 15 communes.

8. Validation de la procédure de transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP de la haute vallée de la vie à Vendée Eau et adhésion du SIAEP pour l'intégralité de la compétence « eau potable » au 31-12-2017

Actuellement, il y a 264 communes vendéennes représentées par 11 Syndicats Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) et Vendée eau est n'est compétent que pour la distribution en eau potable.

Suite à la loi Notre, le projet est de supprimer les 11 SIAEP. 8 conseils locaux vont être créés pour représenter les 264 communes à travers les 19 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (E.P.C.I.) et Vendée Eau aura la compétence de la production et de la distribution de l'eau potable.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à Vendée Eau

pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie.

Le transfert de la compétence production d'eau potable de l'ensemble des SIAEP membres à Vendée Eau, entraîne la fusion de plein droit des SIAEP au sein de Vendée Eau à la date d'effet des arrêtés préfectoraux portant transfert de la compétence. L'adhésion du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie pour l'intégralité de la compétence « eau potable » entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant adhésion du SIAEP.

9. Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au 01-09-2017

Suite au recrutement à temps plein de Noémie ALLAIN, le secrétariat de la mairie sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30.

10. Virement de crédit

Le conseil municipal approuve les virements de crédit suivants :

Clôture du terrain de foot : 5 176 €

Création de 2 gardes corps à la garderie : 2 334 €

Article 2158 : + 7 510 €

Article 2031 : - 7 510 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• **Stagiaires en septembre**

- Thomas LEGAIS (chapelais de 14 ans) va exercer un stage d'observation en milieu professionnel du 04-09 au 08-09-2017 et du 18-09 au 22-09-2017 pour 28h par semaine au service technique
- Mathieu GENDREAU va revenir pour les espaces verts du 18-09 au 06-10-2017

• **Compte-rendu des commissions**

30-09-2017 : réunion de la commission voirie-urbanisme à 10h

29-08-2017 : commission communication : distribution du bulletin les 06-7 et 8-10-2017
29-08-2017 : commission culturelle pour la préparation de la journée du patrimoine du 17 septembre 2017 avec pour thème « le végétal »
14-09-2017 : commission scolaire (point sur la garderie et la cantine)

- **Permanence au secrétariat pour la matinée du lundi 09-10-2017 (Christelle CHIGNON étant en formation)**
Dominique Desmons assurera la permanence
- **Rappel concernant la réunion de préparation pour la modification n° 3 du P.L.U. avec le cabinet Futur proche le jeudi 07 septembre**
- **Réunion d'information organisée par l'association des maires avec la DGFIP (Direction Générale des Finances et des Impôts Publics) le mardi 19 septembre 2017 de 18h à 20h**
Xavier Prouteau confirme sa participation
- **Réunion d'information organisée par l'association des maires avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) le mardi 19 septembre 2017 de 18h à 20h**
Carole GUILLON est sollicitée pour y participer
- **Composition d'une commission pour la cartographie des cours d'eau**
La D.D.T.M. de Vendée, pour répondre à la loi sur la biodiversité, met en œuvre en Vendée la cartographie des cours d'eau. Pour se faire, elle repose sur les S.A.G.E. (Schéma des Aménagements et de Gestion de l'Eau) qui organisent la concertation au travers de groupes de travail spécifiques et multiacteurs.
Le conseil municipal désigne :
 - Xavier PROUTEAU : élu siégeant au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
 - Emmanuel VALOT : élu exploitant agricole
 - Bruno GUILLET : élu référent
- **Réunion de la commission sécurité et d'accessibilité pour la construction du préau à la cantine-garderie**
André BEAUGENDRE confirme sa participation le mardi 12 septembre à 10h20
- **Invitation le mercredi 6 septembre 2017 à 14h à la Bonnetière pour la première réunion de chantier concernant la restauration de la ripisylve sur la Petite Boulogne**
Emmanuel VALOT participera à cette invitation
- **Ligne téléphonique au terrain de foot (02-51-98-53-55)**
L'association USSEPLCL demande une connexion internet
- **Prochaine réunion d'adjoints le mercredi 27-09-2017 à 18h30**
- **Prochaine réunion le mardi 3 octobre à 20h30**

Fin de séance à 22h30

Le Maire : Xavier PROUTEAU